

PROMESSE D'ATTRIBUTION DU SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Nouveauté : le versement du solde de la taxe d'apprentissage simplifié à partir de 2023 !

Le solde de la taxe d'apprentissage, qui était jusqu'à présent directement versé par les employeurs aux établissements éligibles, doit désormais être déclaré et versé annuellement auprès de l'Urssaf. La **plateforme en ligne SOLTéA sera accessible à partir de mai 2023** pour flécher directement votre soutien vers la Fondation FACE et sa communauté.

Un processus simplifié pour soutenir les actions de FACE CORBEIL-ESSONNES :

Etape 1 : Nous vous invitons à retourner cette promesse d'attribution complétée à l'adresse

e.pettinella@facecorbeil.fr

Etape 2 : FACE Corbeil-Essonnes vous informe de la mise en ligne de la plateforme SOLTéA.

Etape 3 : Vous transformez votre promesse d'attribution en versement en quelques clics grâce à SOLTéA.

Attention, aucun versement en direct/chèque ne pourra être traité !

Le versement en ligne ne donnera plus lieu à l'émission d'un reçu libératoire, pour un suivi administratif allégé.

VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____

SIRET : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLE DE L'ATTRIBUTION / CONTACT AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Nom et prénom : _____

Fonction : _____

Email : _____ Tél. : _____

À travers ce formulaire, vous vous engagez à attribuer le solde de votre taxe d'apprentissage en faveur de l'Association FACE CORBEIL-ESSONNES, organisme habilité à percevoir la taxe d'apprentissage.

Structure(s) FACE bénéficiaire(s) :	Montant attribué
Club FACE Corbeil-Essonnes	€

Si l'organisme en charge du versement est différent de l'entreprise qui attribue son solde de TA 2023, merci de préciser qui effectue le versement : _____

Fait le : _____

Signature / Cachet de l'entreprise :

Formulaire à retourner par courrier ou par mail à l'adresse : e.pettinella@facecorbeil.fr

Découvrez les actions réalisées grâce à votre soutien sur www.facecorbeil.fr